

**OBJET : PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA HAUTE VALLÉE DE CHEVREUSE (PNRHVC)
- DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS**

Siège social : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	78
Présents	:	63
Présents et représentés	:	77
Votants	:	76

Le jeudi 16 juillet 2020, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 10 juillet 2020, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, en salle du Conseil communautaire à Orsay.

DELEGUES PRESENTS

Madame	Stéphanie	GUEU-VIGUIER	Commune de Ballainvilliers
Madame	Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
Monsieur	Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Monsieur	Christian	LECLERC	Commune de Champlan
Monsieur	Olivier	BOUCHE	Commune de Chilly-Mazarin
Monsieur	Jean-Pierre	CRUSE	Commune de Chilly-Mazarin
Madame	Karine	GREMION	Commune de Chilly-Mazarin
Monsieur	Dominique	LACAMBRE	Commune de Chilly-Mazarin
Madame	Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Madame	Muriel	DORLAND	Commune d'Epinais-sur-Orge
Monsieur	Vincent	GALLET	Commune d'Epinais-sur-Orge
Monsieur	Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame	Catherine	LANSIART	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame	Caroline	LAVARENNE	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame	Florence	NOIROT	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame	Lucie	SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel
Madame	Nathalie	FRANCESETTI	Commune d'Igny
Monsieur	Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
Monsieur	Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Monsieur	Clovis	CASSAN	Commune des Ulis
Monsieur	Lodovico	CASSINARI	Commune des Ulis
Madame	Sarah	JAUBERT	Commune des Ulis
Monsieur	Gabriel	LAUMOSNE	Commune des Ulis
Madame	Délila	M'HENNI	Commune des Ulis
Monsieur	Stéphane	DELAGNEAU	Commune de Longjumeau
Madame	Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau

Délibération n° 2020-128

Madame	Alexia	PERRIN	Commune de Longjumeau
Monsieur	Bernard	XAVIER	Commune de Longjumeau
Madame	Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis
Monsieur	Olivier	THOMAS	Commune de Marcoussis
Madame	Caroline	CAILLEAU	Commune de Massy
Monsieur	Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy
Madame	Michèle	FRERET	Commune de Massy
Madame	Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
Madame	Hawa	NIANG	Commune de Massy
Monsieur	Pierre	OLLIER	Commune de Massy
Madame	Elisabeth	PHLIPPOTEAU	Commune de Massy
Monsieur	Franck	ROUGEAU	Commune de Massy
Monsieur	Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
Monsieur	Hakim	SOLTANI	Commune de Massy
Madame	Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
Monsieur	Didier	PERRIER	Commune de Nozay
Madame	Martine	CHARVIN	Commune d'Orsay
Monsieur	Philippe	ESCANDE	Commune d'Orsay
Monsieur	David	ROS	Commune d'Orsay
Monsieur	Laurent	CARO	Commune de Palaiseau
Monsieur	Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau
Monsieur	Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Monsieur	Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Madame	Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
Madame	Shirley	LEGRAND	Commune de Palaiseau
Madame	Delphine	PERSON	Commune de Palaiseau
Monsieur	Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
Monsieur	Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
Monsieur	Bernard	GLEIZE	Commune de Vauhallan
Madame	Karine	CASAL DIT ESTEBAN	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur	Vincent	HULIN	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur	François Guy	TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur	Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
Madame	Nathalie	PLUMAIL	Commune de Villebon-sur-Yvette
Monsieur	Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
Monsieur	Guillaume	VALOIS	Commune de Villiers-le-Bâcle
Madame	Françoise	FERNANDES	Commune de Wissous

Délibération n° 2020-128

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Madame Véronique FRANCOIS donne pouvoir à Madame Sandrine GELOT
Monsieur Michel BOURNAT donne pouvoir à Monsieur Yann CAUCHETIER
Madame Françoise MARHUENDA donne pouvoir à Monsieur Grégoire de LASTEYRIE
Monsieur Christian LARDIERE donne pouvoir à Madame Sandrine GELOT
Madame Catherine GAILLARD donne pouvoir à Monsieur Bernard XAVIER
Monsieur Roger DEL NEGRO donne pouvoir à Madame Hella KRIBI-ROMDHANE
Madame Bouchra LAOUES donne pouvoir à Madame Hawa NIANG
Monsieur Mustapha MARROUCHI donne pouvoir à Monsieur Nicolas SAMSOEN
Monsieur Claude PONS donne pouvoir à Madame Isabelle KLJAJIC
Madame Elisabeth DELAMOYE donne pouvoir à Monsieur David ROS
Madame Catherine VITTECOQ donne pouvoir à Monsieur Pierre COSTI
Monsieur Michel SENOT donne pouvoir à Monsieur Bernard GLEIZE
Monsieur Jean-Paul MORDEFROID donne pouvoir à Monsieur François Guy TRÉBULLE
Monsieur Richard TRINQUIER donne pouvoir à Madame Françoise FERNANDES

DELEGUES ABSENTS

Monsieur Mokhtar SADJI Commune de Palaiseau

DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES

Monsieur Laurent CARO Commune de Palaiseau

Secrétaire de séance : Pierre OLLIER

**Objet : PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA HAUTE VALLÉE DE CHEVREUSE (PNRHVC)
- DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS**

Le Conseil Communautaire,

Sur rapport de Monsieur Grégoire de LASTEYRIE.

VU le Code de l'environnement, notamment ses articles L571-13 et R571-70 à R571-80 ;

VU la loi n°2020-760 du 22 juin 2020 sur les dispositifs dérogatoires permettant les désignations des représentants à main levée ;

VU le décret n°2011-1430 du 3 novembre 2011 portant classement du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse (Région Ile-de-France) ;

VU la délibération n°2016-151 du Conseil communautaire du 16 mars 2016 portant adhésion de la Communauté Paris-Saclay au Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse ;

VU les statuts de la Communauté d'agglomération en vigueur ;

VU les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse modifiés par le Conseil syndical du 25 mars 2016, notamment son article 9 ;

CONSIDERANT que la Communauté Paris-Saclay dispose en conséquence d'un siège de titulaire et d'un siège de suppléant pour siéger au Comité syndical du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse ;

CONSIDERANT que le mandat des conseillers communautaires expire lors de l'installation de l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale suivant le renouvellement général des conseils municipaux et des conseils communautaires ;

CONSIDERANT la nécessité de désigner les représentants de la Communauté Paris-Saclay pour siéger au Comité syndical du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse ;

CONSIDERANT que le choix de l'organe délibérant des établissements de coopération intercommunale peut porter sur un de ses membres du Conseil communautaire ou tout conseiller municipal d'une Commune membre ;

CONSIDERANT qu'en l'absence de règles spécifiques par renvoi au Code général des collectivités territoriales pour les syndicats mixtes ouverts, l'organe délibérant peut désigner ses représentants au scrutin secret ou au scrutin à main levée ;

CONSIDERANT la candidature de M. Pascal VERSEUX, conseiller municipal, pour siéger en tant que titulaire au Comité syndical du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse ;

CONSIDERANT la candidature de Mme Isabelle SOREL, conseillère municipale, pour siéger en tant que suppléante au Comité syndical du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse ;

Délibération n° 2020-128

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

1. DECIDE à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée pour la désignation du représentant titulaire et du représentant suppléant de la Communauté Paris-Saclay pour siéger au Comité syndical du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse ;
2. DESIGNNE en tant que représentant titulaire M. Pascal VERSEUX, conseiller municipal de la commune de Bures sur Yvette, au Comité syndical du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse ;
3. DESIGNNE en tant que représentante suppléante Mme Isabelle SOREL, conseillère municipale de la commune de Gometz le Chatel au Comité syndical du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse ;
4. PRECISE que ces désignations sont faites pour la durée du mandat, sauf décision contraire.

Fait et délibéré le jeudi 16 juillet 2020
Extrait conforme à l'original

Le Président,


Grégoire de LASTEYRIE



ADOPTÉE par (76 VOIX)

76 POUR : Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER , Madame Irène BESOMBES, Monsieur Jean-François VIGIER, Monsieur Christian LECLERC, Monsieur Olivier BOUCHE, Monsieur Jean-Pierre CRUSE, Madame Karine GREMION, Monsieur Dominique LACAMBRE , Madame Rafika REZGUI, Madame Muriel DORLAND, Madame Véronique FRANCOIS, Monsieur Vincent GALLET, Monsieur Michel BOURNAT, Monsieur Yann CAUCHETIER, Madame Catherine LANSIART, Madame Caroline LAVARENNE, Madame Florence NOIROT, Madame Lucie SELLEM, Madame Nathalie FRANCESETTI, Monsieur Francisque VIGOUROUX, Monsieur Jean-Pierre MEUR, Monsieur Clovis CASSAN , Monsieur Lodovico CASSINARI, Madame Sarah JAUBERT, Monsieur

Délibération n° 2020-128

Gabriel LAUMOSNE, Madame Françoise MARHUENDA, Madame Délila M'HENNI, Monsieur Christian LARDIERE, Monsieur Stéphane DELAGNEAU, Madame Catherine GAILLARD, Madame Sandrine GELOT, Madame Alexia PERRIN, Monsieur Bernard XAVIER, Madame Catherine DELAITRE, Monsieur Olivier THOMAS, Madame Caroline CAILLEAU, Monsieur Vincent DELAHAYE, Monsieur Roger DEL NEGRO, Madame Michèle FRERET, Madame Hella KRIBI-ROMDHANE, Madame Bouchra LAOUES, Monsieur Mustapha MARROUCHI, Madame Hawa NIANG, Monsieur Pierre OLLIER, Madame Elisabeth PHLIPPOTEAU, Monsieur Franck ROUGEAU, Monsieur Nicolas SAMSOEN, Monsieur Hakim SOLTANI, Madame Isabelle KLJAJIC, Monsieur Claude PONS, Monsieur Didier PERRIER, Madame Martine CHARVIN, Madame Elisabeth DELAMOYE, Monsieur Philippe ESCANDE, Monsieur David ROS, Monsieur Gilles CORDIER, Monsieur Pierre COSTI, Monsieur Grégoire de LASTEYRIE, Madame Véronique LEDOUX, Madame Shirley LEGRAND, Madame Delphine PERSON, Madame Catherine VITTECOQ, Monsieur Michel SENOT, Monsieur Pierre-Alexandre MOURET, Monsieur Stéphane BAZILE, Monsieur Bernard GLEIZE, Madame Karine CASALDIT ESTEBAN, Monsieur Vincent HULIN, Monsieur Jean-Paul MORDEFROID, Monsieur François Guy TRÉBULLE, Monsieur Dominique FONTENAILLE, Madame Nathalie PLUMAIL, Monsieur Igor TRICKOVSKI, Monsieur Guillaume VALOIS, Madame Françoise FERNANDES, Monsieur Richard TRINQUIER

0 CONTRE :

0 ABST. :

Pas pris part au vote : Monsieur Laurent CARO

ID Télétransmission : 091-200056232 - 20200716 - Imc 13 16 18 - DE - 1 - 1

Date AR Préfecture : 23 / 07 / 20

- Affichée / Publiée le 23 / 07 / 20

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

-La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.